

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2019

ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT

Novembre 2019
N° 11 A - 2019

ardèche
LE DÉPARTEMENT

S O M M A I R E

I - Arrêtés du Président

* Arrêté temporaire n° 483 AOC WK 19 RD0536 Portant réglementation de la circulation routière	9
* ARRÊTÉ n°2019-314 Arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre au niveau de l'avant-projet sommaire dans le cadre du marché global de performances de l'opération de restructuration de la base départementale du Quéret à Salavas	13
* ARRÊTÉ n°2019-324 Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale des Services	15
* ARRÊTÉ n°2019-325 Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique	25
* ARRÊTÉ n°2019-326 Portant délégations de signature relative à la Direction Générale Adjointe Patrimoine, Numérique, Mobilités	55
* ARRÊTÉ n°2019-323 Portant fixation, au titre de l'année 2019, des tarifs journaliers du Foyer d'Accueil Médicalisé 'La Passerelle' à ANTRAIGUES SUR VOLANES	67
* ARRÊTÉ n°2019-328 Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Sud-est	71
* DÉCISION n°2019-327 Portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 9 500 000 € auprès de la Banque Postale	73

Date de parution : 5 décembre 2019

I - Arrêtés du Président

Arrêté temporaire n° 483 ADC WK 19 RD0536

Portant réglementation de la circulation routière

Le Président,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 2019-245 de M. le Président du Département de l'Ardèche en date du 27/08/2019 portant délégations de signature,

Vu la demande de l'entreprise COLAS en date du 28/10/2019

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE :

Article 1 :

Afin de permettre à l'Entreprise COLAS d'effectuer des travaux de réfection de chaussée et de ses dépendances, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après définies sur la

RD 536 entre les PR 34+600 et PR 38+832 hors agglomération de MEYRAS

Article 2 :

La circulation des véhicules de toutes natures sera réglementée comme suit :

Du 12/11/2019 au 12/01/2020 inclus.

- Circulation alternée commandée par feux tricolores schéma CF24 ou par pilotage manuel schéma CF23.
- La gestion manuelle sera obligatoire de 8.00 h à 17.00 h, en cas de file d'attente dépassant 50 ml.
- Limitation de vitesse à 50 km/h au droit du chantier pendant toute la durée des travaux.
- Interdiction de stationnement.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux selon le schéma fourni par les services du Département de l'Ardèche – Territoire Sud-ouest et joint au présent arrêté.

Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 et retirée à la fin des travaux.

Le demandeur devra pouvoir assurer pendant toutes les périodes d'utilisation une intervention immédiate en cas de panne ou de détérioration du matériel de signalisation du chantier, de jour comme de nuit, en semaine, week-end et jour férié.

Le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne chargée de ces interventions sont : M
Nicolas CHAMPETIER Tél 06 61 65 36 92 Courriel : nicolas.champetier@colas-ra.com

Article 4 :

Les dispositions de l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux sur le site www.telerecours.fr ou devant le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 7 :

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Président (DRM/Territoire Sud-ouest),
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- M. le Directeur de l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

ZI

07250 LE POUZIN

Fait à Aubenas, le 08/11/2019

Pour le Président et par délégation,
Le Responsable du Territoire sud-ouest Adjoint


Jean Louis VERT

DIFFUSION :

Commune(s) de MEYRAS

Région AURA -Service Transports 07 (transports07@auvergnerhonealpes.fr)

Le territoire Sud-ouest- SO Lalevade

Chrono

Affiché au Territoire Sud-ouest

le 08/11/2019

Géo-référence consultable à l'adresse suivante : http://geo.geoardeche.fr/portail_routes/index.html

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services DGA
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Matthieu JORAND
BP 737
07007 PRIVAS Cedex
Tel. 04.75.66.71.14
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2019-314

Arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre au niveau de l'avant-projet sommaire dans le cadre du marché global de performances de l'opération de restructuration de la base départementale du Quéret à Salavas

LE PRESIDENT,

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-3 et L.3221-3 ;
- VU** le code de la commande publique, et notamment les articles R.2171-15 et R.2171-16 ;
- VU** l'élection de M. Laurent UGHETTO comme Président du Conseil Départemental le 10 juillet 2017 ;
- VU** l'élection de Mme Bérengère BASTIDE en tant que quatrième Vice-Présidente du Conseil Départemental le 10 juillet 2017 ;
- VU** l'arrêté n° 2017-239 du 17 juillet 2017 portant représentation du Président du Conseil Départemental à la Présidence de la Commission d'Appel d'Offres ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental n° 6.20.5 du 1^{er} octobre 2018 approuvant l'opération de restructuration de la base départementale de Salavas ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental n°6.1.1 du 10 juillet 2017 approuvant la composition de la Commission d'Appel d'Offre ;
- VU** la délibération n°6.17.2 du 17 juin 2019 relative aux délégations de pouvoir au Président du Conseil Départemental ;
- VU** l'arrêté n°2019-227 du 31 juillet 2019 portant désignation de Mme Bérengère BASTIDE en qualité de présidente du jury dans le cadre du marché global de performance de l'opération de restructuration de la base départementale de Salavas ;
- VU** L'arrêté n°2019- 288 du 26 septembre 2019 portant désignation des personnes qualifiées ;
- VU** L'arrêté n°2019- 309 du 15 octobre 2019, arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre au niveau de l'avant-projet sommaire dans le cadre du marché global de performance de l'opération de restructuration de la base départementale du Quéret à Salavas
- VU** l'avis du jury du 2 octobre 2019 relatif au marché global de performance de l'opération de restructuration de la base départementale du Quéret à Salavas;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont admis à présenter une offre au niveau de l'avant-projet sommaire dans le cadre du marché global de performances de l'opération de restructuration de la base départementale du Quérét à Salavas :

Le groupement dont le mandataire est **ICARE Développement** – ZA Les petits champs – 26120 MONTELIER

Le groupement dont le mandataire est **CAMPENON BERNARD** - 19, rue Pierre Méchain – 26005 VALENCE

Le groupement dont le mandataire est **JOUANNY** – 25 Chemin Saint Pierre – 072000 AUBENAS

Article 2 : Il sera rendu compte de la liste des candidats admis à présenter une offre au niveau de l'avant-projet sommaire dans le cadre du marché global de performances de l'opération de restructuration de la base départementale du Quérét à Salavas lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Article 3 : l'arrêté 2019-309 est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif – 184, Rue Duguesclin 69433 LYON cedex 03 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Directeur Général des Services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le **02 NOV. 2019**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **02 NOV. 2019**
Affiché en l'Hôtel du département le **02 NOV. 2019**
Identifiant de télétransmission : **170819**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services DGA
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2019-324

Portant délégations de signature relatives à la Direction Générale des Services

LE PRESIDENT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3221-3 ;
- VU** l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;
- VU** l'arrêté portant organisation des services départementaux ;
- VU** l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;
- VU** l'arrêté n° 2019-310 du 15 octobre 2019 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale des Services ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont exclusivement **réservés à ma signature**, sauf en cas d'urgence, d'absence ou d'empêchement concomitants, les actes suivants :

- Les actes portant autorisation, extension, refus d'autorisation ou d'extension, fermeture des établissements sociaux ou médico-sociaux relevant de ma compétence exclusive ou conjointe pris en application des articles L 312-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Les arrêtés de tarification des établissements pris en application de l'article L 314-1 du même code, ressortissant à la compétence exclusive ou conjointe du département pour lesquels le prix de journée demandé par l'établissement est supérieur d'au moins 10% au prix de journée de l'année précédente ;
- Les actes portant nomination sur emploi fonctionnel.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à **M. Antonin JIMENEZ**, Directeur Général des Services Départementaux, à l'effet de signer :

- 1) Tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité et à la politique générale du Département de l'Ardèche;
- 2) Sur l'ensemble des lignes budgétaires gérées par le Département :
 - a) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
 - b) Les autorisations d'émission des commandements et des actes de poursuites adressés au comptable du département conformément à l'article R. 3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif ;
- 5) Les conventions passées dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, approuvées par la Commission Permanente ou l'assemblée départementale;
- 6) Les dépôts de plainte ;
- 7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
- 8) Tous les actes énumérés par le présent arrêté et les arrêtés portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Solidarités, à la Direction Générale Adjointe Patrimoine, Numérique, Mobilités, et, à la Direction Générale Adjointe Citoyenneté et Transition des Territoires.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin JIMENEZ, délégation est donnée à **M. Philippe AUBERT**, Directeur Général Adjoint PATRIMOINE, NUMERIQUE, MOBILITES, à **Mme Emilie BRET**, Directrice Générale Adjointe CITOYENNETE ET TRANSITION DES TERRITOIRES, et, à **Mme Géraldine MALATIER**, Directrice Générale Adjointe SOLIDARITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés à l'article 2 du présent arrêté

TITRE 1 : Service ETUDES JURIDIQUES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Article 4: Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Amélie HOUDART**, chef du service ETUDES JURIDIQUES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service, et notamment :

- Les réponses effectuées en matière pré-contentieuse et en matière d'assurance lorsque leur enjeu financier est inférieur à 20.000 € HT ;
- Les correspondances courantes relatives à l'exécution des marchés en matière de suivi contentieux ou pré-contentieux ;
- Les correspondances visant à donner instruction à un conseil du Département dans le domaine juridique ;
- Les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;
- Les conventions d'indemnisations.

2) Les actes à caractère purement conservatoire, interruptifs de délai, de prescription ou de déchéance, les notifications par voie d'huissier, ainsi que les assignations, dans le cadre de dossiers contentieux ou pré-contentieux, à l'exclusion de ceux engageant une procédure juridictionnelle ou de ceux de nature à interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif ;

3) Sous réserve des dispositions des 4 et 5, les observations et mémoires adressés aux différentes juridictions lorsqu'il ne s'agit ni du mémoire introductif d'instance, ni du premier mémoire en défense, sous les trois conditions cumulatives suivantes :

- absence de conclusions nouvelles du Département ;
- absence de moyens exposés par le Département soulevant un point de droit nouveau,
- absence de nouveaux éléments de fait dont la matérialité pourrait être contestée par la partie adverse.

4) Les observations et mémoires adressés :

- aux juridictions spécialisées de sécurité sociale et de l'aide sociale ;
- à la juridiction administrative dans le cadre de procédures d'urgence et dans le cadre du contentieux afférent à l'allocation de revenu de solidarité active ;
- aux juridictions administratives spécialisées de l'aide sociale.

5) Les réponses aux mémoires adressés par erreur au Département lorsque :

- leurs conclusions ne sont pas dirigées contre le Département ;
- leurs conclusions sont dirigées contre le Département mais, sans qu'il soit besoin d'examiner le fond du dossier, concernent à l'évidence une autre partie.

6) Les observations et mémoires relatifs aux contentieux liés à la carte mobilité, notamment, incluant la mention « stationnement »,

7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

8) L'engagement des dépenses et la liquidation des pièces comptables dans la limite des crédits gérés par le service ;

9) Les conventions passées dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité de la collectivité, approuvées par la Commission Permanente ou l'Assemblée Départementale ;

10) Les dépôts de plainte ;

11) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie HOUDART, délégation est donnée à **Mme Virginie LAFONT**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 1 de l'article 4 et les notifications par voie d'huissier.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie HOUDART, délégation est donnée à **M. Matthieu JORAND**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les notifications par voie d'huissier.

TITRE 2 : SECRETARIAT GENERAL ET RELATION A L'USAGER

Article 7 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine CLERC**, Chef du Secrétariat Général et Relation à l'Usager, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les actes et correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service, dont notamment les états relatifs aux indemnités des conseillers généraux, les documents relatifs aux allocations retraites des élus et les copies certifiées conformes des actes du Département ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Secrétariat Général et Relation à l'Usager :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Toute pièce financière relative à l'engagement et à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par le Secrétariat Général et Relation à l'Usager ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée **Mme Laurence LIANZON**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au 1 à 3 de l'article 7.

Article 8 : En cas d'empêchement ou d'absence conjoints de Mmes Catherine CLERC et Laurence LIANZON, délégation de signature est donnée à **Mme Annie LEDOUX**, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 7.

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Mélanie CHADOURNE**, et **MM. Sébastien CORTIAL, Frédéric LHOTEL et Philippe MOUTON**, pour signer, sous mon contrôle et ma responsabilité, le registre d'émargement accusant réception des lettres recommandées.

TITRE 3: DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Oriane LEPORCHER**, Directrice des RESSOURCES HUMAINES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) les états concernant les traitements et rémunérations du personnel départemental ;
 - c) les décisions de versement des subventions allouées à l'Amicale du Personnel ;
 - d) les décisions de versement de la dotation de fonctionnement allouée aux organisations syndicales de la collectivité ;
- 3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique

départementale ;

4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

5) Les ordres de mission permanents des agents de la collectivité ;

6) A) Tous les arrêtés, actes administratifs, ampliations et notifications liés à la carrière des agents et à l'exercice de leur activité, à l'exception :

a) des décisions de sanction disciplinaire ;

b) des actes portant constat d'abandon de poste.

B) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antonin JIMENEZ, les actes visés aux 6 A a, b et c du présent article.

7) Les contrats de travail conclus pour les besoins temporaires pour les agents des catégories A, B et C, à l'exclusion des contrats à durée indéterminée ainsi que des recrutements d'agents de catégorie A effectués en application de l'article 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 consolidée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

8) Les conventions de stage et tous actes y afférents ;

9) Toutes correspondances et décisions en application des délibérations de l'assemblée départementale relatives à l'action sociale en faveur du personnel départemental ;

10) Les arrêtés portant nomination des régisseurs ;

11) Les dépôts de plainte ;

12) L'ensemble des actes prévus aux articles 11 à 20.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Oriane LEPORCHER, délégation est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Directrice Adjointe, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 10.

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Valérie DRUANT**, chargée de gestion de la masse salariale et des effectifs, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants:

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du pôle ressources et pilotage ;

2) Les attestations courantes concernant la masse salariale.

Article 13 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Cindy MASSENET**, Chef du Service Carrières et Rémunérations, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;

2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :

a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;

b) les états concernant les traitements et rémunérations du personnel départemental.

3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;

4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

5) Les actes mentionnés au 6 et 9 de l'article 10 ;

6) La signature des évaluations ou notations définitives des agents lorsque celles-ci sont conformes aux propositions signées par le Directeur Général des Services, le Directeur ou Directeur Général Adjoint concerné, ainsi qu'à l'avis de la Commission Administrative Paritaire ;

7) Les actes mentionnés aux 7 à l'exclusion de ceux concernant des agents du niveau de la catégorie A, et 10 de l'article 10.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Laurence GUIGON**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 13 à l'exception de ceux mentionnés au 4). En cas d'absence ou d'empêchement de Mme

Cindy MASSENET, les actes visés au 4) de l'article 13.

Article 15 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Aurélie BILLAUX, Marie BIZIEN, Christine ISSOSTA, Michèle CHALVET, Christine FAURE, Lorène TROADEC, Annick PIERI, Fanny HUGUENY, Julie LEMERCIER, Bénédicte MOTTE, Brigitte CHAZE et Stéphanie SEVEYRAC**, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants, en tant qu'ils entrent dans le cadre de leurs attributions :

- 1) Les convocations des agents aux visites médicales rendues nécessaires par la réglementation ;
- 2) Le règlement des frais médicaux aux médecins et experts ;
- 3) Les attestations courantes nécessaires à l'exercice des fonctions des agents, dont notamment :
 - les déclarations uniques d'embauche adressées à l'URSSAF ;
 - les attestations ASSEDIC ;
 - les attestations à adresser à la Caisse d'Allocations Familiales ;
 - les attestations mentionnant les périodes d'emploi d'un agent dans la collectivité.
- 4) L'état de liquidation des heures effectuées par les agents réalisant des heures supplémentaires, comprenant un relevé présenté par l'agent et visé par le chef de service ;
- 5) Les prises en charge des dépenses engagées par la collectivité, relatives aux frais médicaux générés par les agents ;
- 6) Les arrêtés d'avancement d'échelon ;
- 7) Les demandes d'avis préalable et les demandes de liquidation de pension CNRACL ;

Article 16 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Claire PLATTARD**, Chef du Service Formation, Mobilité, Recrutement, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances nécessaires au fonctionnement du service ;
- 2) Les ordres de missions ponctuels pour les agents partant en formation sauf ceux concernant le personnel d'encadrement ;
- 3) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) les factures liées à l'activité du service ;
- 4) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
- 5) Les attestations de formation ;
- 6) Les actes mentionnés au 8 de l'article 10 ;
- 7) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 17 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Tiphaine LYS TESTANIERE**, Chargée de mission GPEEC et Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des mentionnés à l'article 16 à l'exception de ceux mentionnés au 7). En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PLATTARD, les actes visés au 7) de l'article 16.

Article 18 : Délégation directe et permanente de signature est donnée à **Mmes Emilie BOYER, Isabelle ESTEOULLE, Martine BRET, Sonia CLOEZ, Anaïs HABAUZIT et MM. Pascal GOUFFIC et Corentin BARBE** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 3 de l'article 16, en tant qu'ils entrent dans le cadre de leurs attributions.

Article 19 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Stéphanie BADEL**, Chef du Service Vie au Travail, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances nécessaires au fonctionnement du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service :
 - a) les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;

- b) les factures liées à l'activité du service.
- 3) Les conventions et avenants pris en application des décisions de l'Assemblée ou de la Commission Permanente à l'exclusion de celles qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
- 4) Les attestations, habilitations et actes de toute nature relatifs à la santé et à la sécurité au travail ;
- 5) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 6) Toutes correspondances et décisions en application des délibérations de l'assemblée départementale relatives à l'action sociale en faveur du personnel départemental.

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Magalie DABRIGEON**, Conseillère en prévention et Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, l'ensemble des actes mentionnés à l'article 19 à l'exception de ceux mentionnés au 5). En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie BADEL, les actes visés au 5) de l'article 19.

Article 21 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de **Mmes Oriane LEPORCHER** et **Claire PLATTARD**, **Mmes Cindy MASSENET**, et **Stéphanie BADEL** sont habilitées à signer l'ensemble des actes visés à l'article 10 du présent arrêté.

TITRE 4 : Direction FINANCES, APPUI et CONSEIL

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe BONINO**, Directeur des FINANCES, APPUI ET CONSEIL, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, y compris les lettres de transmission des décisions de subvention, de demandes de renseignements ou de pièces complémentaires ;
- 2) Sur l'ensemble des lignes budgétaires gérées par le Département :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir liquidation des dépenses ainsi que les certificats de paiement afférents aux lignes de subventions gérées par la Direction ;
 - b) les états liquidatifs des sommes dues aux organismes bancaires dans le cadre des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie ;
 - c) Les autorisations d'émission des commandements et des actes de poursuites adressés au comptable du département conformément à l'article R. 3342-8-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 3) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Général, notamment les conventions de garantie d'emprunt et les contrats de prêt, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
- 4) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 5) Les arrêtés relatifs à la création, à la modification, au fonctionnement et à la suppression des régies d'avances et de recettes, à l'exception de ceux portant nomination des régisseurs ;
- 6) L'ensemble des actes relatifs à la gestion comptable en dépenses et en recettes, notamment :
 - Bordereaux de mandats,
 - Bordereaux d'annulation suite à rejet du Payeur,
 - Certificats de ré-imputation,
 - Ordres de reversement,
 - Note individuelle indiquant à un Service les difficultés liées au traitement d'une

- pièce comptable,
- Ordres de paiement,
- Déclarations de perte,
- Bordereaux de titres,
- Liquidation des recettes,
- Attestations du caractère exécutoire des pièces dématérialisées, dont notamment les arrêtés et décisions, les délibérations, les certificats de paiement des subventions, et les états de frais de déplacement et ordres de missions.

7) Les tirages et remboursements :

- a) sur emprunts ;
- b) sur emprunts revolving et lignes de trésorerie ;

8) Les opérations d'arbitrage sur contrats de prêts et lignes de trésorerie, ainsi que la conclusion d'opérations de couverture en application des décisions du Président et la signature des confirmations y afférentes ;

9) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 23 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONINO, délégation est donnée à **Mme Elodie RIDAO DEFECQUES**, Directrice Adjointe et Chef du service de Pilotage, Conseil de Gestion et Evaluation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés à l'article 22.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Elodie RIDAO DEFECQUES**, Chef du service de Pilotage, Conseil de Gestion et Evaluation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les actes et correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Tous les actes et rapports relatifs aux contrôles qualité gestion internes de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " PRESAGE n ° 39 337 exceptés les actes et rapports relatifs à la gestion de l'assistance technique de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de missions, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 25 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie RIDAO DEFECQUES, délégation est donnée à **Mmes Nathalie DHORMES, Nathalie VILLOT, Marlène PARAT** et à **MM. Philippe DAUTRY et Thomas JOURDAN BOURBON** à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés au 1 de l'article 24.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle TABARDEL**, Chef du Service Gestion Comptable, Dette et Trésorerie, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les actes visés aux 2 b, 6, 7 et 8 de l'article 22 ;
- 2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacement et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 3) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Dominique MUNIER, Emilie CRESSON, Bernadette FEROUL, Véronique CLARET** pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les actes visés aux 6 et 7 b de l'article 22.

Article 28 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Evelyne GIRALDON**, Chef du Service Programmation Financière, aux fins de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les actes visés au 6 de l'article 22 ;
- 2) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacement et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 3) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 4) les actes relatifs à l'instruction de demandes de subventions dans le cadre de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " au titre de l'assistance technique, du rapport de contrôle du service fait, du rapport de contrôle des visites sur place.

Article 29 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emmanuelle VERHOEVEN**, aux fins de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes relatifs à l'instruction de demandes de subventions dans le cadre de la Subvention Globale " Fonds Social Européen " au titre de l'assistance technique, du rapport de contrôle du service fait, du rapport de contrôle des visites sur place.

Article 30 : L'arrêté n°2019-310 du 15 octobre 2019 est abrogé.

Article 31 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 32 : Le Directeur Général des Services départementaux et les intéressés sont, chacun pour ce qui le concerne, chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Privas le **15 NOV. 2019**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **15 NOV. 2019**
Affiché en l'Hôtel du département le **15 NOV. 2019**
Identifiant de télétransmission : **no171903**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services DGA
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2019-325

Portant délégations de signature relatives à la Commande Publique

LE PRESIDENT,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son L. 3221-3 ;
VU le code de la commande publique ;
VU l'arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;
VU l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics industriels ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles ;
VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017 ;
VU l'arrêté portant organisation des services départementaux ;
VU l'arrêté n° 2019-247 du 28 août 2019 portant délégations de signature relatives à la Commande Publique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1 : Les délégations prévues par le présent arrêté recouvrent la signature des actes suivants sous leur forme manuscrite et, le cas échéant, électronique :

1 - Les actes préparatoires se rapportant à la **passation** des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Envoi des avis de publication ainsi que les consultations dans le cadre d'une procédure simplifiée ;
- b) Procès-verbal d'ouverture des plis ;
- c) Demande de renseignement(s) complémentaire(s) au candidat ;
- d) Rapport d'analyse des offres et de classement ;
- e) Mise au point ;
- f) Echanges lié à la négociation ;
- g) Rapport de présentation au contrôle de légalité ;
- h) Courrier d'attribution au candidat retenu ;
- i) Courriers de rejet aux candidats non retenus ;

2 - Les **contrats** de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Marché public, y compris les marchés subséquents à un accord-cadre ;
- b) Contrat de concession ;
- c) Accord-cadre ;
- d) Contrat de partenariat ;
- e) Bon de commande ;
- f) Envoi du contrat pour notification ;

3- Les actes **modificatifs** de la commande publique :

- a) Avenant, décision de poursuivre ;
- b) Marché complémentaire ;
- c) Transaction ;
- d) Envoi de l'acte modificatif pour notification.

4- Les actes se rapportant à l'**exécution** de la commande publique :

- a) Notification de l'application de pénalité(s) ;
- b) Notification de non application de pénalité(s) après autorisation de l'assemblée délibérante ;
- c) Notification de résiliation ;
- d) Tout acte afférent à la maîtrise d'ouvrage et/ou à la maîtrise d'œuvre, dont notamment :
 - Procès-verbal des opérations préalables à la réception,
 - Proposition du maître d'œuvre pour la réception des travaux
 - Décision de réception,
 - Décision de non-réception,
 - Procès-verbal de levée des réserves,
 - Propositions du maître d'œuvre et décision du maître de l'ouvrage relatives à la levée des réserves
- e) Ordre de service emportant notamment une ou plusieurs des décisions suivantes :
 - Début, arrêt, reprise des prestations,
 - Modification du prix des prestations,
 - Adjonction de nouvelles prestations,
 - Prolongation des délais d'exécution des prestations,
- f) Décision relative à la sous-traitance ;

g) Nantissement ;

5 – Les actes se rapportant à la **constatation** des opérations afférentes aux contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Récépissé ou bordereau de réception de pli ;
- b) Récépissé, bon ou état de livraison ;
- c) Constat de vérification quantitative et/ou qualitative du service fait.

6 – Les **actes spécifiques** se rapportant à la passation des contrats de la commande publique, c'est à dire notamment :

- a) Demande complémentaire dans le cadre d'un mandat donné par la commission d'appel d'offres ou la commission ad hoc ;
- b) Convocation à la commission d'appel d'offres, à la commission de délégation de service public au jury de concours et à la commission ad hoc ;
- c) Notifications rendues nécessaires pour l'application du code de la commande publique ou pour le déroulement des procédures de délégations de service public ;
- d) Certification du caractère exécutoire du contrat ;
- e) Déclaration sans suite ;

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux personnes qui suivent, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés ci-après :

CABINET du Président du Conseil départemental

I.1.	Mme Christine SANTOS , Directrice de Cabinet, les actes visés à l'article 1 ^{er} à l'exception du 6
I.2.	Mme Isabelle SEREN , Directrice de la Communication, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.3.	Mme Corine FONTANARAVA-CAPARROS , Chargée de communication, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle SEREN, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
I.4.	M. Emmanuel PASSERIEUX , Directeur Adjoint de Cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine SANTOS, les actes visés à l'article 1 ^{er} à l'exception du 6

Direction Générale des SERVICES

II.1.	M. Antonin JIMENEZ , Directeur Général des Services, les actes visés à l'article 1
	Service Etudes Juridiques et Ressources Documentaires
II.2.	Mme Amélie HOUDART Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
II.3.	Mme Blandine CARRE , les actes visés au 5 b) et c) de l'article 1
II.4.	Mme Céline PRAT , les actes visés au 5 c) de l'article 1

	Secrétariat Général et Relation à l'Usager
II.5.	Mme Catherine CLERC , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.6.	Mme Laurence LIANZON , Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.7.	Mme Annie LEDOUX , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de Mmes Catherine CLERC et Laurence LIANZON, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.8.	Mme Margarida VARANDAS , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.9.	Mme Mylène GABRIAC , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.10.	Mme Mélanie CHADOURNE , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.11.	Mme Monique CHAMOUX , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.12.	Mme Amina VASSAS , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
II.13.	M. Philippe MOUTON , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction des RESSOURCES HUMAINES
II.14.	Mme Oriane LEPORCHER , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.15.	Mme Claire PLATTARD , Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 en cas d'absence et d'empêchement de Mme Oriane LEPORCHER
	Service Carrières et Rémunérations
II.16.	Mme Cindy MASSENET , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Claire PLATTARD, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Service Formation, Mobilité, Recrutement
II.17.	Mme Claire PLATTARD , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
II.18.	Mme Sonia CLOEZ , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.19.	Mme Martine BRET , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.20.	M. Pascal GOUEFFIC , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

II.21.	Mme Emilie BOYER , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.22.	Mme Isabelle ESTEOULLE , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.23.	Mme Thiphaine LYS-TESTANIERE , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.24.	M. Corentin BARBE , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.25.	Mme Anaïs HABAUZIT , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25 000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Vie au Travail
II.26.	Mme Stéphanie BADEL , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence et d'empêchement conjoints de Mmes Oriane LEPORCHER et Claire PLATTARD, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Direction FINANCES, APPUI ET CONSEIL
II.27.	M. Philippe BONINO , Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
II.28.	Mme Elodie RIDAO DEFECQUES , Directrice Adjointe, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BONINO, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 €, 1, 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe PATRIMOINE, NUMERIQUE, MOBILITES

III.1.	M. Philippe AUBERT , Directeur Général Adjoint, les actes visés à l'article 1
	Direction des ROUTES ET DES MOBILITES
III.2.	M. Yann BACCONNIER , Directeur, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
III.3.	M. Franck STEFANINI , Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1 à l'exception de ceux mentionnés au 6)
	Service Pilotage
III.4.	M. Alain ROLAND , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1, de l'ensemble de la Direction.
III.5.	M. Xavier CHEYNEL , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ROLAND, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.6.	M. Jean-Luc RIBES , les actes visés au 5 l'article 1
III.7.	Mme Katia CHAVANT , les actes visés au 5 de l'article 1

III.8.	Mme Aurélie VIAU , les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Aménagement
III.9.	M. Laurent BRUN , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.10.	M. Jean-François GRANET , chargé du bureau d'étude et du domaine des grands travaux et des opérations complexes, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1 ; et en cas d'absence conjointe de M BACCONNIER, M. STEPHANINI et M. BRUN, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, et 4 de l'article 1
III.11.	M. Mike KWIECIEN , les actes visés au 5 de l'article 1
III.12.	M. Sébastien DUFOUR , les actes visés au 5 de l'article 1
III.13.	M. Anthony BAZIN , chargé de mission paysage, les actes visés au 5 de l'article 1
III.14.	M. Pascal PLANEL , chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
III.15.	M. Grégory REYNIER , chargé de mission sécurité, les actes visés au 5 de l'article 1
III.16.	Mme Marianne MARTINEZ , les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Entretien – Exploitation
III.17.	Mme Karine SALGUES , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90 000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.18.	M. Julien SALGUERO , les actes visés au 5 de l'article 1
III.19.	M. Éric PEYRONNET , les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25 000 € HT et 5 de l'article 1
III.20.	M. Frédéric CASTERA , les actes visés au 5 de l'article 1
III.21.	M. Marcel COIN les actes visés au 5 de l'article 1
	Service Réhabilitation et Patrimoine
III.22.	M. Philippe SABY , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
III.23.	M. Philippe MARTIN , Adjoint au Chef de Service, chef de projet BDR et chargé du domaine risques naturels et des projets spécifiques, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25 000 € HT et 5 de l'article 1
III.24.	M. Jean-Rémy CHARENTUS , les actes visés 1 d dans la limite de 90.000 € et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.25.	(recrutement en cours), les actes visés au 5 de l'article 1
III.26.	M. Philippe CHAMPANHET , les actes visés au 5 de l'article 1
III.27.	M. Jean-Marie AUDIGIER , les actes visés au 5 de l'article 1
III.28.	(recrutement en cours), les actes visés au 5 de l'article 1
	Chargé de mission

III.29.	Mmes Laure HAILLET DE LONGPRE et Vanina SORIANO , chargées de mission urbanisme et mobilités, les actes visés au 5 de l'article 1
III.30.	M. Jean-Luc HAESSIG , chargé de l'information, de la gestion du trafic et de la préservation du domaine public, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.31.	Mme Isabelle RIOU , les actes visés au 5 de l'article 1
	Unité assistance de direction/secrétariat
III.32.	Mme Bella BALDY , responsable d'unité, les actes visés au 5 de l'article 1
	Territoires
	Responsables de Territoire
III.33.	Mme. Emilie De MIN , Responsable du Territoire Nord, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.34.	M. Bernard DEBOS , Responsable du Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.35.	M. Lionel TORRES , Responsable du Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Responsables de Territoire Adjoints
III.36.	M. Lionel FANIA , Responsable du Territoire Nord Adjoint chargé des secteurs opérationnels Annonay-Tournon, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.37.	Mme Christine BADET , Responsable du Territoire Nord Adjointe chargée des secteurs opérationnels Le Cheylard-Saint-Agrève, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.38.	M. Olivier EVESQUE , Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Les Vans-Montréal, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.

III.39.	M. Jean-Louis VERT , Responsable du Territoire Sud-Ouest Adjoint chargé des secteurs opérationnels Lalevade – Montagne, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.40.	M. Antoine NAUDY , Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Privas – Saint-Peray, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
III.41.	M. Bernard TOUREL Responsable du Territoire Sud-Est Adjoint chargé des secteurs opérationnels Bourg-Saint-Andéol – Le Teil, les actes visés aux 1 dans la limite de 90.000 € HT à l'exception des marchés subséquents de travaux des accords-cadres "enrobés à chaud" attribués uniquement sur le critère du prix et ce sans limitation de montant, 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1.
	Chefs d'Unité Etudes / Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art
III.42.	M. Jérémie MAZET , Chef d'Unité Etudes Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.43.	M. Christophe VEOL , Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.44.	M. Frédéric MAURICE , Chef d'Unité Etudes Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.45.	M. Sébastien CHAZOT , Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Nord, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.46.	M. Bernard PERUCHON , Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Ouest, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
III.47.	M. Joseph Dominique ROBERT , Chef d'Unité Gestion du domaine public – Ouvrage d'Art Territoire Sud-Est, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT, et 5 de l'article 1
	Coordonnateurs Entretien – Exploitation
III.48.	M. Jean-Marie ARNAUD , Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
III.49.	M. Patrice HERDALOT , Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.50.	M. Richard ANDRE , Coordonnateur Entretien-Exploitation Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
	Projeteurs
III.51.	M. Laurent ASTIC-MAZET , Projecteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1

III.52.	M. Clément CHIFFE , Projeteur Territoire Nord, les actes visés au 5 de l'article 1
III.53.	(recrutement en cours), Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.54.	M. Alexandre TRIN , Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.55.	M. Damien FAURE , Projeteur Territoire Sud-Ouest, les actes visés au 5 de l'article 1
III.56.	M. Patrice GROSJEAN , Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
III.57.	Mme Marlène LABELLE , Projeteur Territoire Sud-Est, les actes visés au 5 de l'article 1
Opérateurs Gestion du domaine public –Ouvrage d'Art	
III.58.	M. Frédéric DEBARD , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
III.59.	M. Didier VALLON , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
III.60.	M. Didier ROCHE , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
III.61.	M. Jean-Claude RIFFARD , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1
III.62.	M. Jacky CHAUSSABEL , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
III.63.	M. Denis FLORENSON , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
III.64.	M. Alain AOMAR , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.65.	M. Dominique KUSTER , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
III.66.	M. Hervé LAURENT , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
III.67.	M. Franck CHABANY , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
III.68.	M. Denis GERBEAU , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
III.69.	M. Jérôme HEMONIC , opérateur Gestion du Domaine public chargé des ouvrages d'Art secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
Chargés d'opération	
III.70.	M. Christophe BASSIER , Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1

III.71.	M. Patrick CHIFFE , Chargé d'opération secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 5 de l'article 1
III.72.	M. Cédric GUICHARD , Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
III.73.	(en cours de recrutement), Chargé d'opération secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 5 de l'article 1
III.74.	M. Romain PELISSIER , Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 5 de l'article 1
III.75.	M. Frédéric CHARVILLAT Chargé d'opération secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 5 de l'article 1
III.76.	M. Jean-Luc ROCHETTE , Chargé d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
III.77.	Mme Anne VERNET , Chargée d'opération secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 5 de l'article 1
III.78.	M. Christian MANIFACIER , Chargé d'opération secteur opérationnel des Vans, les actes visés au 5 de l'article 1
III.79.	M. Jean-François CHANEAC , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.80.	M. Patrick RAOUX , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.81.	M. Julien LOYRION , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 5 de l'article 1
III.82.	M. Guillaume CLEMENT , Chargé d'opération secteur opérationnel de Montagne, les actes visés au 5 de l'article 1
III.83.	M. Michel LEVEQUE , Chargé d'opération secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 5 de l'article 1
III.84.	M. Sylvain GARNIER , Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
III.85.	M. Joël VALETTE , Chargé d'opération secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 5 de l'article 1
III.86.	Mme Elisabeth PERIDON , Chargée d'opération secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 5 de l'article 1
III.87.	M. Tony NURY , Chargé d'opération secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 5 de l'article 1
	Responsables Entretien – Exploitation des Routes
III.88.	M. David BLACHIER , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.89.	M. François DE BATTISTI , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.90.	M. Raphaël ALLIX , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.91.	M. Jean-René GRAS , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.92.	M. René MOREL , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.93.	M. Robert OLLIER , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.94.	M. Dominique CHABANIS , Responsable Entretien-Exploitation des routes du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.95.	M. Frédéric LABALME , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.96.	M. Serge FRELET , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.97.	M. Daniel VALLEE , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.98.	M. Jean-Marie SYLVESTRE , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.99	M. Francis BAUR , Responsable Entretien-Exploitation des Routes du secteur de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Responsables Entretien – Exploitation des Routes Adjoints
III.100.	M. Éric ALBERTI , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.101.	(en cours de recrutement), Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel d'Annonay, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.102.	M. Joris PILI , Responsable Entretien-Exploitation des Routes Adjoint du Secteur Opérationnel de Tournon Sur Rhône, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.103.	M. Denis BERNARD , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Tournon, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.104	M. Romain GARDE , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.105.	M. Laurent CHATAIN , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint Agrève, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.106.	M. Nicolas TEYSSIER , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.107.	(recrutement en cours), Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Le Cheylard, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.108.	M. Jean-François PHILIPPOT , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.109.	M. Sébastien SARRAZIN , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Lalevade, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.110.	M. Raphaël ROLLAND , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de la Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000€ HT et 5 de l'article 1
III.111.	M. Jean-Louis CHAZE , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Montagne, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.112.	M. Franck SLUPCZEWSKI , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.113.	M. Alain MATEUIL , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.114.	M. Lionel TOMASINO , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Montréal, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.115.	M. Frédéric PICHOT , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.116.	M. Didier BASTIDE , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel Les Vans, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.117.	M. Frédéric VERNET , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.118.	M. Mikaël VIALLE , Responsable Entretien-Exploitation des Routes Adjoint du secteur opérationnel de Privas, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.119.	M. Patrick CHAMP , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.120.	M. Lucas FAY , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Saint-Peray, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.121.	M. Philippe UGUEN , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Bourg St Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.122.	M. Jean Frédéric HELMER , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Bourg-Saint-Andéol, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.123.	M. Joël MARNAS , Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel de Le Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.124.	(recrutement en cours), Responsable Entretien-Exploitation des routes Adjoint du secteur opérationnel du Teil, les actes visés au 1 et 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
Direction de L'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS	
III.125.	M. Didier CHATEAU , Directeur, les actes visés à l'article 1
III.126.	M. Michel CHAMPANHET , Directeur Adjoint, les actes visés à l'article 1
III.127.	Mme Claudie MAYERAS , les actes visés aux 1 b, 5 a et b, et 6 b de l'article 1
Service Gestion Animation Coordination	
III.128.	Mme Catherine GARCIA , Chef de Service, les actes visés au 5 de l'article 1
Service Construction et Maintenance des Bâtiments	
III.129.	M. Renaud TESTUD , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.130.	M. Jérôme GAFFODIO , Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.131.	(recrutement en cours), les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.132.	Mme Stéphanie JANOIR , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1

III.133.	M. Clément CHAUSI , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.134.	M. Michaël MEJEAN , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.135.	Mme Mathilde VIGOUROUX , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.136.	M. Pierre PATUREL , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.137.	Mme Anne-Lise VIOUGEAS , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 4 d et 5 de l'article 1
III.138.	Mme Guilaine ARNAUD , les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.139.	Mme Sandrine VIGNE , les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.140.	Mme Laurence GRAVIER , les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.141.	Mme Anne-Marie NOGARET , les actes visés aux 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 a et b de l'article 1
III.142.	Mme Bernadette CHANAL , les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.143.	Mme Charlotte SERRES , les actes visés aux 5 a et b de l'article 1
III.144.	M. Jean-Marc MOULIN , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
III.145.	M. Stéphan RAYNAUD , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 d et 5 de l'article 1
Service Garage Ateliers Mécaniques	
III.146.	M. Cédric FERRUT , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.147.	M. Vincent HILAIRE , Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.148.	M. Benoit RECOULY , les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.149.	M. Jérôme MAZE , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.150.	M. René DUFAUT , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.151.	M. Jacky DELOCHE , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.152.	M. Laurent VALETTE , les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.153.	M. Roland REYNAUD , les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1

III.154.	M. Didier CHARRE , les actes visés au 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Commande Publique, Achats, Approvisionnements
III.155.	M. Patrice VANNIER , Chef de Service, les actes visés à l'article 1
III.156.	Mme Lydie CHAZEL , Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4, 5 et 6 de l'article 1
III.157.	M. Nicolas SAHIN , les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.158.	Mme Maëva PEREZ , les actes visés aux 1 a à c et g à i, 5 a et 6 de l'article 1, et en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, les actes visés aux 5 b et c de l'article 1
III.159.	(recrutement en cours), les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, 1 a, b, c, d, h et i, 4 a à d et 5 de l'article 1
III.160.	M. Éric ALLEGOËT , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.161.	M. Didier ORTIZ , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.162.	M. Brice JOUVE , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.163.	M. Mickaël CHAMBON , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
III.164.	Mme Sandrine GAZZINI , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.165.	Mme Kristèle LEROUGE , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.166.	Mme Marguerite RIOU , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
III.167.	Mme Stéphanie RIBES , les actes visés aux 2 e dans la limite de 25.000 € HT et 1 a, b, c, d, h et i, 5 de l'article 1
	Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier
III.168.	Mme Anne RANU , Chef de Service, les actes visés aux 2 e dans la limite de 90.000 € HT et 5 de l'article 1
	Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES
III.169.	(recrutement en cours), Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.170.	M. Joël ROLLIN , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés au 5 de l'article 1
III.171.	Mme Isabelle COLOMB , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe AUBERT, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service des Etudes et Usages Numériques

III.172.	Mme Isabelle COLOMB , Directrice Adjointe et Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Ingénierie des Systèmes d'Informations
III.173.	M. Maxime CHEVRY , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.174.	M. Patrick DEYDIER , Adjoint au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
III.175.	M. Bruno TALAGAS en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.176.	M. Joël VOLLE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.177.	M. Dadi BENNOURINE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.178.	M. Alain MEUNIER , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.179.	M. Olivier BUTOT , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.180.	M. Aurélien ROCHE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.181.	Mme Sophie ESTEOULLE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.182.	M. Thery GALEOTE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.183.	M. Pierre LEMARIE , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
III.184.	Mme Sandra MOUNIER , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, les actes visés au 5 de l'article 1
	Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES
III.185.	Mme Corinne PORTE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, et 1, 4 et 5 de l'article 1
III.186.	M. François STEVENIN , Directeur Adjoint, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT et 1, 4 et 5 de l'article 1

Direction Générale Adjointe CITOYENNETE ET TRANSITION DES TERRITOIRES

IV.1.	Mme Emilie BRET , Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
	Service Projets Stratégiques et Administration Générale

IV.2.	Mme Clothilde LAFAYE , Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de la CULTURE
IV.3.	M. Sébastien ETIENNE , Directeur, les actes visés au 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Archéologique Départemental Muséal
IV.4.	Mme Claire GERAUD STEWART , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Administration Générale, Ressources et Evaluation
IV.5.	M. Lionel MARIANI , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien ETIENNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 90.000 € HT
	Service Transversalités, Accompagnement des Acteurs et des Territoires
IV.6.	Mme Anaïs MORAND , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Bibliothèque Départementale
IV.7.	Mme Sylvie SACHDEVA-VALIN , Directrice Adjointe et Responsable de la bibliothèque départementale, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Budget, Moyens et Logistique
IV.8.	Mme Marie-Christine CHAUSSINAND , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction des POLITIQUES TERRITORIALES
IV.9.	(Recrutement en cours), Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.10.	Mme Christine BENOIT , Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.11.	Mme Esther VIALLE , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et des chefs de services de la Direction, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1 dans la limite de 90 000 € HT.
	Service Solidarité avec les Territoires / Eau
IV.12.	Mme Christine BENOIT , Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.13.	Mme Christel BOYER , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur des Politiques Territoriales, et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.14.	Mme Corinne AVON , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

IV.15.	M. Didier BOULLE , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.16.	Mme Véronique MEULSON , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.17.	M. Francis HUBERT , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service des Sports
IV.18.	M. Nicolas DUPUY , Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.19.	M. Bruno DAMIENS , en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.20.	M. Cédric FILLIAT , en cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Service, les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT, et aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.21.	M. Thierry BAUDE , les actes visés au 2 dans la limite de 25.000 € HT et 5 de l'article 1
	Service Espaces Naturels / Forêt
IV.22.	M. Christophe SAUTIERE , Chef de Service, les actes visés aux 1, 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
IV.23.	Mme Aude CATHALA , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Chargés de mission ENS
IV.24.	Mme Carine HOPP , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.25.	M. André-Claude CRUMIERE , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.26.	M. Dominique GUILLEMET , en cas d'absence ou d'empêchement conjoints du Directeur, de la Directrice Adjointe et du Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Unité Forestiers Sapeurs
IV.27.	M. Christophe ROCHE , les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.28.	M. Nicolas MANEVAL , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
IV.29.	Mme Evelynne ROBINOT , en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe ROCHE, les actes visés aux 2 a et 3 a dans la limite de 25.000 € HT, 1 a à g, 4 b et 5 de l'article 1
	Direction de l'EDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
IV.30.	Mme Catherine BERNE , Directrice déléguée, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1

IV.31.	M. Ludovic DUMAS , Directeur délégué, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
IV.32.	Mme Ana GONCALVES , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Service de l'Education et Relations aux Collèges
IV.33.	Mme Martine JOUAN , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200.000 € HT
IV.34.	M. Vincent FRANSIOLI - BORGNA , les actes visés aux 1 b, c, d, f et 5 de l'article 1
IV.35.	Mme Laurence PREST , les actes visés au 5 de l'article 1
IV.36.	M. Sébastien BOURDILLON , les actes visés au 5 de l'article 1
	Service de la Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale
IV.37.	Mme Sophie RIBES LASSALLE , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 25.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1 et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BERNE, les actes visés aux 2 et 3 de l'article 1 dans la limite de 200.000 € HT

Direction Générale Adjointe SOLIDARITES

V.1.	Mme Géraldine MALATIER , Directrice Générale Adjointe, les actes visés à l'article 1 à l'exception du 6
	Service Appui Pilotage
V.2.	Mme Gaëtane VAN BELLEGEM , Chef de Service, les actes visés aux 1 et 2 dans la limite de 90.000 € HT, 4 et 5 de l'article 1
V.3.	Mme Emeline DUPUY , en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VAN BELLEGEM, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.4.	Mme Naïma MABLI , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.5.	M. Wilfried BOISSY , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction Enfance, Santé, Famille
V.6.	M. Marc VOLLE , Directeur Enfance Santé Famille, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Ressources Enfance et Famille
V.7.	Mme Aurélia DUBUIS-PELLIZZARI , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.8.	Mme Annelyse VERNET , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.9.	Mme Valérie BONNEFOY , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.10.	Mme Catherine GIL , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1

	Service Protection de l'Enfance
V.11.	M. Bruce LARRIEU , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.12.	Mme Maria MARASCO , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Service de Placement Familial
V.13.	Mme Nathalie HALLARD , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Foyer de l'Enfance
V.14.	M. Sylvain DEDIDIER , Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.15.	M. Éric SEVILLA , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.16.	M. Michel LANG , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.17.	Mme Cynthia MICHEL , Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Judiciaire d'Action Educative
V.18.	M. Jean-Christophe FISCHER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.19.	Mme Marylène FAURE , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Direction de l'Autonomie, des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
V.20.	M. Marc-François DUCROUX , Directeur, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.21.	Mme Isabelle GOURDON , Directrice Adjointe, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.22.	Mme Chantal VERNET , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.23.	Mme Eliane ANTOULY , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.24.	Mme Rahma BOUARICHE , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Service Établissements
V.25.	Mme Magaly COCLET , Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et de Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Gestion des Droits et Prestations
V.26.	M. Christian CHALBOS , Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1

V.27.	Mme Béatrice ARGENCE , Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 200 000 € HT, et en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. DUCROUX et CHALBOS et Mme GOURDON, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Domicile et Coordination
V.28.	(Recrutement en cours), Chef de Service, en cas d'absence ou d'empêchement conjoints de M. DUCROUX et Mme GOURDON les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction de l'Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
V.29.	Mme Alice JARDIN , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.30.	Mme Myriam BREJAULT-THOMASSIN , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
V.31.	Mme Bernadette HUSSON , les actes visés au 5 a) et b) de l'article 1
	Service Insertion
V.32.	Mme Aline BOURGEAT , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.33.	Mme Carol PEYRONNET , en cas d'absence ou d'empêchement de Mme BOURGEAT, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Service Action sociale et Logement
V.34.	Mme Brigitte PION , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Nord
V.35.	Mme Catherine RAZE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.36.	M. Rémy SAPET , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.37.	M. Philippe DEPIERRE-ETHUIN , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.38.	Mme Annouck FLACHER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.39.	Mme Jocelyne THOMASSIN-GILLY , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.40.	Mme Elisabeth IQUEL , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Centre
V.41.	Mme. Clarisse VIALLE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.42.	M. Emmanuel COURTIAL , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.43.	Mme Sylvie GAILLARD , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.44.	Mme Evelyne NAVARRO , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.45.	Mme Béatrice QUENARD , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.46.	Mme Isabelle JOLY , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
	Direction Territoriale d'action sociale Sud-Est

V.47.	Mme Anne-Claire CAMPESE , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.48.	Mme Mathilde BERGER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.49.	Mme Sandra SAOULI , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.50.	Mme Anne-Marie ORIVELLE , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.51.	Mme Tatiana MOURI , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.52.	Mme Morgane FLAUGERE , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.53.	Mme Corinne NAUD , Adjointe au Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
Direction Territoriale d'action sociale Sud-Ouest	
V.54.	Mme Ginette GOURDON , Directrice, les actes visés aux 2 et 3 dans la limite de 90.000 € HT, 1, 4 et 5 de l'article 1
V.55.	M. Matthieu COQUEREL , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.56.	Mme Sylvianne MUNCHIANDO , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.57.	M. Jean-François FARGIER , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.58.	Mme Véronique DERRIEN , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.59.	Mme Véronique COMMARMOT , Chef de Service, les actes visés aux 1, 4 et 5 de l'article 1
V.60.	M. Ludovic GREAUD , adjoint au chef de service, les actes visés aux articles 1, 4 et de l'article 1

Article 3 : Les agents de la Direction des Routes figurant à l'annexe de ce présent arrêté ont délégation de signature, en qualité de représentants du pouvoir adjudicateur, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés à l'article 1 – 5 a) et b) (Récépissé ou bordereau de réception de pli - Récépissé, bon ou état de livraison).

Article 4 : L'arrêté n° 2019-247 du 28 août 2019 est abrogé.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- ☐ d'un recours gracieux,
- ☐ et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 6 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le

15 NOV. 2019

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



15 NOV. 2019

Reçu à la Préfecture le

Affiché en l'Hôtel du département le

Identifiant de télétransmission : **no 171911**

15 NOV. 2019

Département de l'Ardèche : liste des agents à la Direction des Routes et des Mobilités (DRM)

Qualité (libellé)	Nom usuel de l'agent	Prénom de l'agent	Fonction (libellé)	Structure hiérarchique (libellé)	Structure hier. mv-1 (libellé)
MADAME	ALLARD CHALANCON	JOSIANE	SECRETAIRE COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	ARNAUD	CHRISTINE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BADET LARTIGAU	CHRISTINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BALDY	BELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	BANASZEK-RIBEIRO	MARTINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	BARDOU	CATHERINE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAMBLAS	FABRIENNE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	CHAVANT	KATIA	TECHNICIEN PROGRAMMATION	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBE	PASCALE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COMBET	BERNADETTE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	COUTAS	NATHALIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	DE MIN	EMILIE	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	DRUANT	VALERIE	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FAURE	JACQUELINE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	FINOT	NADINE	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	FRECHET CARREYRE	SONIA	CHARGE DE GESTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	GERLAT	GUILHAINE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	HAILLET DE LONGPRE	LAURE	ANIMATEUR DEVELOPPT DURABLE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	HENRI	AMANDINE	ASSISTANT COORDINAT COMMUNICAT	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LABELLE	MARLENE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LANCELLE	KARINE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	LARROCHE	MATHILDE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARC	CAROLE	AGENT D'ENTRETIEN	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	MARCHIAL	MAGALI	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MARTINEZ	MARIANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MAURICE	MARIE-LAURE	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	METAUD	MIREILLE	ASSISTANT DE GESTION DU PATRIMOINE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	MEUNIER	CELINE	SECRETAIRE ASSISTANT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	NEANT	ANNIE	ASSISTANT DE GESTION COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PARAMÉ	ANNE-MICHELE	COMPTABLE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PECH	SYLVIE	COMPTABLE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	PERIDON	ELISABETH	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MADAME	PIVATO	SANDRINE	COMPTABLE GESTIONNAIRE MARCHES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	RIOU FRAISSE	ISABELLE	CHARGE DOMAINE GDP	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	ROLLAND	LAETITIA	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SABATIE	CATHERINE	ASSISTANT ADMINISTRATIF	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	SALGUES	KARINE	CHEF DE SERVICE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	SORIANO	VANINA	CHARGE DE MISSION OU PROJET	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MADAME	VERNET	ANNE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MADAME	VIALLET	STELLA	CHEF D'UNITE ADMINISTRATIF	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MADAME	VIAU VIBOU	AURELIE	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ALBERTI	ERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ALLEGRE	GUILLAUME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLEYSSON	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ALLIX	RAPHAEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ANDRE	RICHARD	COORDONNATEUR TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ANGELI	BERNARD	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ANTERION	PATRICE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	AOMAR	ALAIN	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ARNAUD	JEAN-MARIE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ASTIC MAZET	LAURENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUDIGIER	JEAN MARIE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AUTERNAUD	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	AUZAS	SAMUEL	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	AYMARD	DOMINIQUE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BACCONNIER	YANN	DIRECTION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	BARBALAT	JEROME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARE	PATRICE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BARJON	REMY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BASSIER	CHRISTOPHE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BASTIDE	DIDIER	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BAUR	FRANCIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BAZIN	ANTHONY	CHARGE DE MISSION PAYSAGE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BEAU	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BECAMEL	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BELIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BELOT	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BEOLÉ	CEDRIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	DENIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BERNARD	MARC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BERTRAND	PATRICK	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BILLON	BAPTISTE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHE	JEAN MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHE	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	BLACHIER	ALAIN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BLACHIER	DAVID ALAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLACHIER	PATRICE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BLANC	BERNARD	OUVRIER DE PÔLE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BLANC	FLORENT	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BLANC	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BOGY	JEROME	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BONNET	CHRISTIAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BORCIER	STEPHANE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BORDET	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	BOSC	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOSTEL	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOULLE	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BOURRILLON	JEAN-LUC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOUSBA	NOURDINE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	BOZZETTO	MATTHIEU	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	BREYSSE	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BREYSSE	JEAN-MARIE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	BRUN	LAURENT	CHEF DE SERVICE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAILLARD	JEAN PHILIPPE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CARTU	CHRISTIAN	CHARGE DOMAINE COMPTA BUDGET	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CASTERA	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CAURLA	ANTHONY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CAYRIER	JEROME	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CEARD	DOMINIQUE	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE JEAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CELLIER	PHILIPPE PAUL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHABANAS	CHRISTOPHE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHABANIS	DOMINIQUE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANIS	LIONEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHABANY	FRANCK	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAILLAN	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHALAMET	DENIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHALIAS	JEAN CLAUDE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMBON	CEDRIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	DIDIER	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAMBON	STEPHANE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMP	PATRICK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAMPANHET	PHILIPPE	CHARGE DOMAINE CHAUSSEE ROUTES	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHANAI	FRANCOIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHANEAC	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHANUT	YVES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAPUIS	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHAREL	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAREL	SYLVAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHARENTUS	JEAN-REMY	CHARGE DOMAINE OUVRAGE ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHAREYRE	GHISLAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARRIERE	OLIVIER	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CHARVILLAT	FREDERIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHASTAGNIER	MICHEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHATAIN	LAURENT	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSABEL	JACKY	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICHEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAUSSINAND	MICKAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHAZOT	SEBASTIEN	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHEVRET	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHEYNEL	XAVIER	CHARGE DE PROGRAMMATION ROUTES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	CLEMENT	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CHIFFE	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHIFFLET	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	CHOLUPIN	FREDERIC	OPERATEUR GRAPHIQUE ROUTE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	CLAIR	MATTHIAS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CLAUZON	BRUNO	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLAVEL	REMI	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLEMENT	GUILLAUME	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CLOT	FRANCIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COIN	MARCEL	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COLOMBANI	MARC-ANTOINE	CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COMBE	JEAN MICHEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBE	PHILIPPE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COMBROUILLER	GILBERT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CONDOR	ALAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	CONVERS	SEBASTIEN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COSTECHAREYRE	THIERRY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	COTTIN	MICKAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	COUDENE	LAURENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	COUDENE	YANNICK	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	COULOMB	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	COULOMB	REMI	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	CROZE	SAMUEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DEBARD	FREDERIC	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DE BATTISTI	FRANCOIS	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DEBOS	BERNARD	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DE CECCO	DANIEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEGAUGUE	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DEJOUX	STEPHANE	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DELAYGUE	DAVID	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DELMASURE	JULIEN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DENEUFLE	JEAN FRANCOIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DESGACHES	JEAN LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DIELLALI	MARCO	SECRETAIRE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DOUSSE	LILIAN	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DOUTTE	MAXIME	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFAUD	JOEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	DUFOUR	GUY	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DUFOUR	SEBASTIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DUGAS	ALEXANDRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUPIN	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	DURAND	JEAN-PAUL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	DURAND	RAPHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	DUSSAUD	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ESTEUILLE	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	EVESSQUE	OLIVIER	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	EXBRAYAT	PERCEVAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FABRE	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FABRE	OLIVIER	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FANIA	LIONEL	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FAURE	DAMIEN	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FAURE	FREDERIC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAURE	YVES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FAY	DANIEL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FAY	LUCAS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FAYOLLE	THIBAUT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FELIX	PATRICK	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FEMENIA	BRUNO	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FIALON	PHILIPPE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FIORI	MICHAEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FLORENSON	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FLORENSON	GUY	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	FOMBONNE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FONTANEL	PASCAL	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FORT	JEAN-ROGER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	FOUREL	VINCENT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRAISSE	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	FRANCHI	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	FRELET	SERGE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GAILHOT	PASCAL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GAILLARD	DIDIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	GARDE	ROMAIN	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GARNIER	JOCELIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARNIER	SYLVAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GARONNAT	JACQUES	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GAY	MICHEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GERARD	FRANCK	*	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GERBEAU	DENIS	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIANGIORDANO	JEAN-PIERRE	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GIBERT	PIERRE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GOUMAT	ROLAND	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	GRANET	JEAN-FRANCOIS	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GRANGE	ERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRANGEON	JEAN-LUC	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAS	JEAN RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GRAY	NORBERT	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GROSJEAN	PATRICE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	GUICHARD	CEDRIC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUIGON	ALAIN	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	GUILLOT	OLIVIER	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	HAESSIG	JEAN-LUC	CHARGE DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	HAON	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HELMER	JEAN-FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	HEMONIC	JEROME	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	HERDALOT	PATRICE	COORDONNATEUR ENTRET EXPLOIT	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	ALAIN	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HILAIRE	BRUNO FERNAND	OPERATEUR DE LABORATOIRE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	HIL AIRF	CHRISTIAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	HUGUET	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JAROUSSE	ARNAUD	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JARRY	BENOIT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JEAN	GERARD	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JEANGRAND	MATHIEU	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	JOUFFRE	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOURDAN	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	JOUSSEN	MICKAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	JULIEN	LAURENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KUSTER	DOMINIQUE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	KWIECIEH	MIKE	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LABALME	FREDERIC	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LABROT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	HERVE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LAURENT	STEPHANE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LESPIGNASSE	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEUFROY	CORENTIN	AGENT TECHNIQUE SPECIALISE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	LEVEQUE	MICHEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEVEQUE	PASCAL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LEYDIER	PIERRE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	LEYNAUD	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LEYNAUD	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LIABERT	BENOIT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUCHE	JEROME	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LOUIS	ANDRE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	LOYRION	JULIEN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	LUCAS	JEAN FRANCOIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAGALDI	BORIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MANIFACIER	CHRISTIAN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARGIERIER	CYRILLE	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MARI	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARNAS	JOEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	ALEXIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MARTIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MARTIN	JEAN-CLAUDE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MARTIN	PHILIPPE	ADJOINT AU CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MATEUIL	ALAIN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHIEU	YVES	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MATHON	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAURICE	FREDERIC	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAURINES	DAMIEN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MAZET	JEREMIE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE NORD	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MAZET	STEPHANE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MEJEAN	OLIVIER	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MIRMAN	LUC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOHAMMED	MEHDI	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOMMEE	MICHAËL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	MONNOURY	BRICE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MONTABONNEL	MICKAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	MOREL	RENE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	MOULIN	ANDRE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOULIN	CHRISTIAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	MOUNIER	GUILLAUME	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	NAUDY	ANTOINE	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	NURY	TONY	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	OLLIER	GILLES	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	HUBERT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	OLLIER	ROBERT	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PAILLES	JULIEN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PELISSIER	ROMAIN	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PENA	JOSE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEREIRA	JOSE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PERENO	ERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PERUCHON	BERNARD	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PETIT	ERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PEUDEVIN	JOEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ANTHONY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PEYRONNET	ERIC	TECHNICIEN ENTRETIEN EXPLOIT	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PHILIPPOT	JEAN-FRANCOIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	PHILIPPOT	NICOLAS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PICHOT	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST

MONSIEUR	PILI	JORIS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PINEDE	GILLES	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PIQUET	PATRICK	ASSISTANT COORDONNATEUR ROUTES	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANEL	PASCAL	MISSION SECURITE ROUTES	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	PLANTIN	PHILIPPE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POINARD	LIONEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	PONOT	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	POURRET	DAVID	CHEF DE CHANTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	PUECH	JEAN-YANN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RANC	HERVE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RAOULX	ALEXANDRE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RAOULX	PATRICK	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	REDON	DANIEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RENE	GUILAUME	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	RESSAYRE	FRANCIS	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	REYNIER	GREGORY	MISSION SECURITE EXPERT TECHNI	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIBES	JEAN LUC	CHARGE D'ETUDES JURIDIQUES	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RICHARD	GUY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	RIFFARD	GERALD	CONDUCTEUR EQUIPES PÔLE INFRA	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RIFFARD	JEAN-CLAUDE	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROBERT	JOSEPH	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROCHAS	PASCAL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROCHE	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	JEAN-MARC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHE	STEPHANE	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	ROCHETTE	JEAN LUC	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	RODIER	FREDERIC	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROLAND	ALAIN	CHEF DE SERVICE	SCE PILOTAGE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	ROLLAND	RAPHAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROSE	CYRIL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROURE	THIERRY	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	ROURESSOL	THIERRY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	ROUSSIN	JEROME	CHARGE DE GESTION PROCEDURE REGLEM	SCE AMENAGEMENT	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	RUIS	JULIEN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SABY	PHILIPPE	CHEF DE SERVICE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SALGUERO	JULIEN	CHARGE DE GESTION ROUTIERE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SANCHEZ	HUGO	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	SAN NICOLAS	MICHAEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	SARRASIN	SEBASTIEN	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SAUGUES	FLORIAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIERE VH	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SEGEALET	LANDRY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERAYET	CHRISTIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	SERROUL	YOHAN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	SLUPCZEWSKI	FRANCK	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	STEFANINI	FRANCK	DIRECTION ADJOINTE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE	DGA PATRIM NUMERIQUE MOBILITES
MONSIEUR	SYLVESTRE	JEAN MARIE	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TARDIEU	BRUNO	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TAVENARD	FRANCIS	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TERME	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTON	ROMAIN	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LALEVADE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TESTUT	ERIC	CHEF DE CHANTIER	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TEYSSIER	LILIAN	CHEF DE CHANTIER ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	TEYSSIER	NICOLAS	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	TOMASINO	LIONEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	TORRES	LIONEL	DIRECTION ADJOINTE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TOUREL	BERNARD	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TRAIN	ALEXANDRE	PROJETEUR	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	TRUCCHI	THIERRY	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTAGNE SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	UGUEN	PHILIPPE	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP BOURG ST ANDEOL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	EMMANUEL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JEROME	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALETTE	JOEL	CHARGE OPERATION ROUTIERE	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLÉE	DANIEL	RESP ENTRETIEN EXPLOIT RESEAU	SECT OP ST PERAY SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VALLON	DIDIER	OPERATEUR GEST DOMAINE PUBLIC	SECT OP TOURNON N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VALSEGGHI	BRUNO	TECHNICIEN SIG-BDR ROUTE	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VASCHALDE	DAVID	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VENISSAC	GILBERT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LES VANS SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VEOL	CHRISTOPHE	CHEF D'UNITE TECHNIQUE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VERDIER	VINCENT	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERNET	FREDERIC	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VERT	FREDERIC	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ANNONAY N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VERT	JEAN-LOUIS	CHEF DE SERVICE	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VEYRENC	LIONEL	OUVRIER DE PÔLE	SCE ENTRETIEN ET EXPLOITATION	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	VIALLE	MIKAEL	RESP ENTR EXPL RESEAU ADJOINT	SECT OP PRIVAS SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VIALLET	PASCAL	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP ST AGREVE N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VICTOIRE	BRUNO	AGENT ENTRETIEN EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD

MONSIEUR	VIGNAL	DENIS	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE CHEYLARD N	ROUTES TERRITOIRE NORD
MONSIEUR	VIGNE	RENE	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP LE TEIL SE	ROUTES TERRITOIRE SUD EST
MONSIEUR	VINCENT	JOEL	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP MONTREAL SO	ROUTES TERRITOIRE SUD OUEST
MONSIEUR	VIUGEAS	TIMOTHEE	TECHNICIEN CONCEPTION OUVR ART	SCE REHABILITATION PATRIMOINE	DIR DES ROUTES ET DES MOBILITE
MONSIEUR	WEBER	PATRICK	AGENT ENTRET EXPLOIT ROUTIER	SECT OP PRIVAS SF	ROUTES TERRITOIRE SUD EST

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services DGA
Dir Etude Juridique et Ressources
Documentaires
Etude Juridique et Ressources Documentaires

Virginie LAFONT
BP 737
07007 Privas Cedex
Tél : 04.75.66.77.66
sejrd@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2019-326

**Portant délégations de signature relative à la Direction Générale Adjointe Patrimoine,
Numérique, Mobilités**

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU l'élection de M. Laurent UGHETTO en qualité de Président du Conseil Départemental en date du 10 juillet 2017;

Vu l'arrêté portant organisation des services départementaux ;

VU l'arrêté portant délégations de signature relatives à la commande publique ;

VU l'arrêté n° 2019-245 du 28 août 2019 portant délégations de signature relatives à la Direction Générale Adjointe Patrimoine, Numérique, Mobilités ;

CONSIDERANT que la signature s'entend indifféremment comme pouvant prendre une forme manuscrite ou électronique ;

SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe AUBERT**, Directeur Général Adjoint PATRIMOINE, NUMERIQUE, MOBILITES, pour signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction Générale Adjointe ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction Générale Adjointe :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des recettes et dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les actes purement conservatoires, interruptifs de délais ou de déchéance, mentionnés à l'article L. 3221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, y compris les dépôts de plainte, à l'exclusion de ceux permettant d'interdire à une décision juridictionnelle d'acquiescer un caractère définitif ;
- 5) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction Générale Adjointe;
- 6) Les dépôts de plainte ;
- 7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public
- 8) Tous les actes énumérés par le présent arrêté.

TITRE 1 : Direction des ROUTES et des MOBILITES

Article 2 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Yann BACCONNIER**, Directeur des ROUTES et des MOBILITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction des ROUTES et des MOBILITES ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction des ROUTES et des MOBILITES : toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les arrêtés et actes relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;
- 4) Les correspondances liées à la gestion des demandes de subventions, les accusés de réception, les demandes de pièces complémentaires;
- 5) Les notes de services portant organisation de l'activité des services placés sous son autorité, à l'exclusion de celles dont le contenu nécessiterait un avis préalable du Comité Technique (CT) et des intérimaires permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des services et territoires ;
- 6) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, les paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 7) Tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée ;
- 8) Tous actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des

ROUTES et des MOBILITES dont notamment :

- a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
 - b) Le visa des plans d'exécution,
 - c) La signature des promesses de vente et notariés constatant les transactions foncières,
 - d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques,
- 9) Les correspondances diverses relatives aux avis du Département en tant que personne publique associée sur les documents de planification des collectivités territoriales: PLU, PLUi, SCOT,
- 10) Les demandes d'autorisations d'urbanisme,
- 11) Les dépôts de plainte ;
- 12) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES ;
- 13) Les actes résultant de l'exécution des conventions d'Assistance Technique aux Collectivités;
- 14) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;
- 15) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES.

II - Dans la fonction de cadre de permanence :

- 1) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie ;
- 2) Les décisions de renfort avec ou sans astreinte des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière pour la direction des ROUTES et des MOBILITES et sur l'ensemble du territoire départemental ;
- 3) Ainsi que pour la partie "bâtiments", les actes nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments utilisés par la collectivité.

Article 3 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Franck STEFANINI**, Directeur Adjoint des ROUTES et des MOBILITES, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes de l'article 2.

Article 4 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Bella BALDY**, Responsable d'unité assistance de direction/secrétariat, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de l'unité ;
- 2) Les congés annuels et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 5 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Alain ROLAND**, Chef du Service Pilotage, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain ROLAND, à **M. Xavier CHEYNEL**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction des ROUTES et des MOBILITES, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les notifications des décisions de subventions et participations accordées par l'Assemblée Départementale ;
- 4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 6 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Katia CHAVANT, Aurélie VIAU, Amandine HENRI, Sonia FRECHET et MM. Jean-Luc RIBES, Christian CARTU, Xavier CHEYNEL**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs les actes visés au 1 de l'article 5.

Article 7 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Laurent BRUN**, Chef du Service Aménagement, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES dont notamment :
 - a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,
 - b) Le visa des plans d'exécution,
 - c) La signature des promesses de vente et des compromis de vente,
 - d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques.
- 4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, indemnités d'astreinte, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 8 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-François GRANET**, Chargé du bureau d'étude et du domaine des grands travaux et des opérations complexes, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés à l'article 7, mais limités aux agents du bureau d'étude pour le 4).

Article 9 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Anthony BAZIN**, Chargé de Mission Paysage, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de sa mission.

Article 10 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Pascal PLANEL et Grégory REYNIER**, Chargés de Mission Sécurité, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de leur mission.

Article 11 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Marianne MARTINEZ** ainsi qu'à **MM. Sébastien DUFOUR, Mike KWIECIEN** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au 1 de l'article 7 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 12 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jérôme ROUSSIN**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, et les actes visés au 1 de l'article 7.

Article 13 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Karine SALGUES**, Chef du Service Entretien Exploitation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par le service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

3) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;

4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire.

Article 14 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Marcel COIN, Frédéric CASTERA, Julien SALGUERO et Éric PEYRONNET**, Service Entretien Exploitation, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs les actes visés au I- 1 de l'article 13 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 15 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Luc HAESSIG**, Chargé de l'information de la gestion du trafic et de la présentation du domaine public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité les actes suivants :

I - Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

1) Les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de ses missions ;

2) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;

3) Les promesses de vente, actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières dans le cadre des procédures domaniales.

II – Dans la fonction de cadre de permanence, les actes visés aux II-2 et 3 de l'article 2.

Article 16 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle RIOU**, Chargée du domaine gestion du domaine public, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences :

1) Les correspondances diverses nécessaires à l'exercice de ses missions ;

2) Tous les actes relatifs à la gestion du domaine public, dont notamment les arrêtés relatifs à la gestion et à la conservation du domaine public, à la police et à l'exploitation dans le respect du règlement départemental de la voirie ;

3) Les promesses de vente, actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières dans le cadre des procédures domaniales ;

Article 17 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe SABY**, Chef du Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

I – Dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du Service ;

2) Sur les lignes budgétaires, gérées directement par le Service, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;

3) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents, ordres de mission, états de frais de déplacements, tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

4) Les actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment

a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre,

b) Le visa des plans d'exécution,

- c) La signature des promesses de vente, des actes administratifs et notariés constatant les transactions foncières,
- d) Les actes liés à la mise en œuvre des procédures d'expropriation et aux diverses enquêtes publiques.

II – Dans la fonction de cadre de permanence les actes visés aux II de l'article 2.

Article 18 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Philippe MARTIN**, Adjoint au chef de Service Réhabilitation et Patrimoine, Chef de projet BDR et Chargé du domaine risques naturels et des projets spécifiques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés au I – 1) et 4) de l'article 17 et en l'absence de M. Philippe SABY, les actes visés au I – 2) et 3) de l'article 17.

Article 19 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jean-Marie AUDIGIER, Philippe CHAMPANHET** et (recrutement en cours), Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au I- 1 de l'article 17 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 20 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jean-Rémy CHARENTUS**, Service Réhabilitation et Patrimoine, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux I – 1 et 4 de l'article 17 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 21 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Laure HAILLET-DE-LONGPRE, Vaina SORIANO**, Chargées de Mission Urbanisme et Mobilités, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés au I – 1), 5) et 9) de l'article 2.

Article 22 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Emilie DE MIN, M. Lionel TORRES et M. Bernard DEBOS**, Responsables de Territoires, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

I - Dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de leur territoire ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées par leur Territoire, toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes ;
- 3) Les actes relatifs à la gestion, la conservation, la police et l'exploitation du domaine public routier, dont notamment :
 - a) Les autorisations de travaux pour la pose de canalisations d'eau, de gaz, d'assainissement, d'électricité, de lignes de télécommunications et autres ;
 - b) Les autorisations ou refus des permis de stationnement et des permissions de voirie, à l'exception de celles concernant les opérateurs de télécommunication, les distributeurs de carburant, les voies ferrées particulières, les ouvrages de franchissement supérieurs et inférieurs ;
 - c) Les arrêtés d'alignement individuel ;
 - d) Les avis délivrés dans le cadre de la création ou modification d'un accès à une route départementale sauf si elle est classée dans le réseau ossature ;
 - e) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" :
 - ne comportant pas interdiction totale de circuler ;
 - comportant une interdiction totale de circuler, en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie, et n'excédant pas 24 heures ;
 - comportant interdiction totale de circuler, pour des durées unitaires inférieures à 48 heures sauf en cas de désaccord avec le Maire ou le Conseiller Départemental concerné.
- 4) Les congés annuels, récupérations du temps de travail et autorisations d'absence des agents,

ordres de mission, états de frais de déplacements, paiements et récupérations d'heures supplémentaires, et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;

5) Tous actes techniques spécifiques dans le domaine de compétence de la Direction des ROUTES et des MOBILITES dont notamment :

- a) Les validations des avant-projets et projets en maîtrise d'œuvre interne;
- b) Le visa des plans d'exécution ;
- c) Les promesses de vente et les documents d'arpentage liés aux procédures d'acquisitions foncières ;
- d) Les actes notariés constatant les transactions foncières.

6) Tous actes relatifs à la mise en astreinte normale et programmée des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière en viabilité hivernale et en veille qualifiée ;

7) Les dépôts de plainte ;

8) Les actes résultant de l'exécution des conventions d'Assistance Technique aux Collectivités.

II – Dans la fonction de cadre de permanence et sur l'ensemble du département :

- 1) Les arrêtés de police de réglementation de la circulation à titre temporaire sur la voirie départementale située "hors agglomération" en cas d'urgence et pour des raisons de sécurité liées à l'état de l'ouvrage ou de la voie ;
- 2) les décisions de renfort avec ou sans astreinte des personnels nécessaires à la continuité de l'exploitation routière pour la direction des ROUTES et des MOBILITES et sur l'ensemble du territoire départemental ;
- 3) Ainsi que pour la partie "bâtiments", les actes nécessaires à la mise en sécurité des bâtiments utilisés par la collectivité.

Article 23 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Christine BADET, MM. Lionel FANIA, Bernard TOUREL, Antoine NAUDY, Olivier EVESQUE et Jean-Louis VERT**, Responsables de Territoires adjoints, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité,

1) Dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8 de l'article 22 ;

2) Dans la fonction de cadre de permanence et sur l'ensemble du département les actes visés au II- de l'article 22 ;

3) En cas d'absence ou d'empêchement du Responsable de Territoire, les actes visés au I- 2 du même article.

Article 24 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Catherine BARDIAU, Valérie DRUANT et Stella VIALLET**, Responsables d'Unités "Administratif", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22.

Article 25 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jérémie MAZET, Frédéric MAURICE et Christophe VEOL**, Chefs d'Unités "Etudes", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 26 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Sébastien CHAZOT, Joseph Dominique ROBERT et Bernard PERUCHON**, Chefs d'Unités "Gestion du Domaine Public et Ouvrages d'Art", à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1, 3 uniquement pour le réseau RIL, et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de leur Responsable de Territoire et de leurs Responsables de Territoires Adjoints, les actes visés au I- 3 du même article.

Article 27 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. David BLACHIER, François DE**

BATTISTI, Robert ABEL, Jean-René GRAS, Serge FRELET, Daniel VALLEE, Jean-Marie SYLVESTRE, Francis BAUR, René MOREL, Robert OLLIER, Dominique CHABANIS, Frédéric LABALME, Responsables Entretien Exploitation des Routes, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 28 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jean-François PHILIPPOT, Jean-Louis CHAZE, Franck SLUPCZEWSKI, Sébastien SARRASIN, Alain MATEUIL, Lionel TOMASINO, Frédéric PICHOT, Didier BASTIDE, Frédéric VERNET, Mikaël VIALLE, Patrick CHAMP, Joël MARNAS, (recrutement en cours), Éric ALBERTI, Bernard SAUZE, Laurent CHATAIN, Romain GARDE, Denis BERNARD, Nicolas TEYSSIER, Raphaël ALLIX, Philippe UGUEN, Raphaël ROLLAND, Jean Frédéric HELMER, Lucas FAY,** Responsables Entretien Exploitation des Routes adjoints, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 4 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 29 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Anne VERNET, Elisabeth PERIDON MM. Jean-Luc ROCHETTE, Guillaume CLEMENT, Julien LOYRION, Michel LEVEQUE, Sylvain GARNIER, Cédric GUICHARD, Romain PELISSIER, Joël VALETTE, Christophe BASSIER, Patrick CHIFFE, Raymond JURDIT, Christian MANIFACIER, Jean-François CHANEAC, M. Tony NURY, Patrick RAOUX, Frédéric CHARVILLAT,** Chargés d'Opération, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés aux I- 1 et 8 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

Article 30 : Délégation directe et permanente est donnée à **MM. Jacky CHAUSSABEL, Denis FLORENSON, Alain AOMAR, Jérôme HEMONIC, Dominique KUSTER, Hervé LAURENT, Franck CHABANY, Denis GERBEAU, Frédéric DEBARD, Didier VALLON, Didier ROCHE, Jean-Claude RIFFARD, Jérôme HEMONIC,** Opérateurs Gestion du Domaine Public chargés des Ouvrages d'Art, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences respectifs, les actes visés au I- 1 de l'article 22 ainsi que la proposition de la réception des travaux au maître d'ouvrage dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne.

TITRE 2 : Direction de l'IMMOBILIER, des ACHATS et des MOYENS

Article 31 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Didier CHATEAU,** Directeur de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Toute pièce financière relative à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction ;
 - c) Les devis de prestations réalisées en régie relevant de son domaine de compétence.
- 3) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Tous actes relevant du domaine de compétence de la Direction, dont notamment :

- a. Approbation du programme et ses modifications éventuelles des ouvrages relevant de la loi MOP, pour les procédures ne relevant pas du concours ;
- b. Validation d'avant-projet sommaire (APS) et/ou d'avant-projet définitif (APD) dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre interne ;
- c. La signature des promesses de vente et compromis de vente,
- d. Les baux d'une durée n'excédant pas douze ans ;
- e. Les actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens en la forme notariée ;
- f. Les actes liés à la représentation du Département lors de procédures d'expropriation ;
- g. Les protocoles d'accords transactionnels en lien avec des opérations portant sur des bâtiments départementaux.

5) Les dépôts de plainte.

6) Tous arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application des décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil départemental, relevant du domaine de compétence de la Direction de l' IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS ;

7) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public ;

8) Tous les actes du présent arrêté, en tant qu'ils relèvent de la compétence de la Direction de l'IMMOBILIER, DES ACHATS ET DES MOYENS.

Article 32 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Michel CHAMPANHET**, Directeur Adjoint, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions les actes de l'article 31.

Article 33 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Catherine GARCIA**, Chef du Service Gestion, Animation, Coordination, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences :

1) Les actes visés au 1 et 3 de l'article 31.

2) En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Renaud TESTUD, Cédric FERRUT, Patrice VANNIER et Mme Anne RANU, les actes visés au 2 b de l'article 31.

Article 34 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Renaud TESTUD**, Chef du Service Construction et Maintenance des Bâtiments, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 31.

Article 35 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Jérôme GAFFODIO**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 31.

Article 36 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Stéphanie JANOIR, Mathilde VIGOUROUX, Anne-Lise VIOUGEAS** et **MM. Michaël MEJEAN, Pierre PATUREL, Jean-Marc MOULIN, Stéphan RAYNAUD** et **Clément CHAUSI**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de leurs attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 31.

Article 37 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Sandrine VIGNE, Laurence GRAVIER** et **Anne-Marie NOGARET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences, les actes visés aux 1 et 2 a et b de l'article 31.

Article 38 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Cédric FERRUT**, Chef du Service Garage Ateliers Mécaniques à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article 31.

Article 39 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Vincent HILAIRE**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2, 3 et 5 de l'article de l'article 31.

Article 40 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET, Cédric FERRUT et Vincent HILAIRE, délégation de signature est donnée à **MM. Jérôme MAZE, Benoit RECOULY, Jacky DELOCHE et René DUFAUT** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leurs domaines de compétences respectifs, les actes visés au 2 a de l'article 31.

Article 41 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrice VANNIER**, Chef du Service Commande Publique, Achats et Approvisionnements, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 3 de l'article 31.

Article 42 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Lydie CHAZEL**, Adjointe au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b et 3 de l'article 31.

Article 43 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Éric ALLEGOET**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, et dans le cadre de ses attributions, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 31.

Article 44 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Anne RANU**, Chef du Service Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 a et b, 3 et 4 de l'article 31 ainsi que les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

Article 45 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Mme Nathalie NOYER, M. Sébastien LOUIS**, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de leurs attributions et de leur domaine de compétences, les demandes de renseignements auprès des services des hypothèques et du cadastre et les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant du service.

Article 46 : En cas d'absence ou d'empêchement conjoints de MM. Didier CHATEAU, Michel CHAMPANHET et de Mme Anne RANU, délégation est donnée à **Mmes Marianne SALGUERO, Nathalie NOYER et M. Sébastien LOUIS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes visés aux 1 et 2 a de l'article 31, les actes liés à la gestion de copropriété sous la forme de syndic.

TITRE 3 : Direction des SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES

Article 47 : Délégation directe et permanente est donnée à (recrutement en cours), Directeur SYSTEMES D'INFORMATION ET DES USAGES NUMERIQUES, à l'effet de signer, en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction et du service, dont notamment les copies certifiées conformes des actes du Département ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction et le service :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;

- b) Toutes pièces financières relatives à la liquidation des dépenses et recettes dans la limite des crédits gérés par la Direction et le service ;
- 3) Les dépôts de plainte ;
- 4) Les congés annuels, autorisations d'absence, ordres de mission, frais de déplacements des agents, ainsi que tous autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 5) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 48 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Isabelle COLOMB**, Directrice adjointe et Chef du service Etudes et Usages numériques, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

Article 49 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Maxime CHEVRY**, Chef du Service Ingénierie des systèmes d'informations, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

Article 50 : Délégation directe et permanente est donnée à **M. Patrick DEYDIER**, Adjoint au Chef de Service, à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1, 2 et 4 de l'article 47.

Article 51 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime CHEVRY, délégation est donnée à **M. Bruno TALAGAS** à l'effet de signer en mon nom, sous mon contrôle et ma responsabilité, dans le cadre de ses attributions et de son domaine de compétences, les actes visés aux 1 et 2 de l'article 47.

TITRE 4 : Direction des ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Article 52 : Délégation directe et permanente est donnée à **Mme Corinne PORTE**, Directrice des ARCHIVES DEPARTEMENTALES, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité, les actes suivants :

- 1) Les correspondances diverses nécessaires au fonctionnement courant de la Direction ;
- 2) Sur les lignes budgétaires gérées directement par la Direction :
 - a) Les attestations des services ou prestations réalisées correspondantes pour valoir engagement et ordonnancement des dépenses ;
 - b) Les décisions de versement ou certificats de paiements pour liquidation des dépenses et des subventions, ainsi que des recettes ;
- 3) Les congés annuels des agents, ordres de mission, frais de déplacements et autres actes concernant la gestion du personnel placé sous l'autorité du délégataire ;
- 4) Les arrêtés, décisions, conventions et avenants pris en application de décisions exécutoires de l'Assemblée Départementale, de la Commission Permanente ou du Président du Conseil Départemental, à l'exclusion de ceux qui ont une portée large valorisant la politique départementale ;
- 5) Les dépôts de plainte ;
- 6) Les arrêtés relatifs à l'accueil de collaborateurs occasionnels du service public.

Article 53 : Délégation est donnée à **M. François STEVENIN**, Directeur adjoint, à l'effet de signer, en mon nom et sous mon contrôle et ma responsabilité les actes visés aux 1 à 4 de l'article 52.

Article 54 : L'arrêté n° 2019-245 du 28 août 2019 est abrogé.

Article 55 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :
d'un recours gracieux

d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184
rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)
dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 56 : Le Directeur Général des Services Départementaux et les intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Privas le **15 NOV. 2019**

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le **15 NOV. 2019**
Affiché en l'Hôtel du département le **15 NOV. 2019**
Identifiant de télétransmission : **n° 171918**

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Solidarités
Autonomie des Pers. Agées et des Pers.
Handicapées
Etablissements

Loubna BOUNGUAB
BP 737
07007 Privas Cedex
lbounguab@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2019-323

**Portant fixation, au titre de l'année 2019, des tarifs journaliers du Foyer d'Accueil Médicalisé
'La Passerelle' à ANTRAIGUES SUR VOLANES**

LE PRESIDENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 3221-9 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – livre troisième, notamment, les articles L. 312-1, L. 314-1 et suivants ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles – partie réglementaire, livre troisième, notamment les articles R. 314-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2003 portant autorisation conjointe Etat – Département de création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 14 places à Antraigues avec habilitation à l'Aide Sociale à compter du 01/01/2004 ;

VU l'arrêté de l'autorité compétente de l'Etat fixant le forfait global de soins ;

VU les propositions budgétaires présentées par les responsables de l'établissement;

VU l'activité prévisionnelle 2019 du Foyer d'Accueil Médicalisé située à Antraigues sur Volane arrêtée à 5019 jours,

SUR LA PROPOSITION de la Directrice Générale Adjointe Solidarités.

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2019, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer d'Accueil Médicalisé « La Passerelle » à ANTRAIGUES (07) sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montant TTC (€)	Total TTC (€)
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	155 812,98 €	740 034,60 €
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	465 447,00 €	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	118 774,62 €	
	Déficit		

	Groupes fonctionnels	Montant TTC (€)	Total TTC (€)
Recettes	Groupe I Produit de la tarification hébergement	740 034,60€	740 034,60€
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation		
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables		
	Excédent		

ARTICLE 2 : Le prix de journée applicable aux adultes handicapés du Foyer d'Accueil Médicalisé « La Passerelle » à ANTRAIGUES (07) est fixé,

	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2019	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2020, dans l'attente d'une nouvelle tarification
Tarif journalier HT Foyer d'Accueil Médicalisé « La Passerelle » à ANTRAIGUES (07)	143,79 €	143,79 €
Tarif journalier TTC Foyer d'Accueil Médicalisé « La Passerelle » à ANTRAIGUES (07)	151,70 €	151,70 €

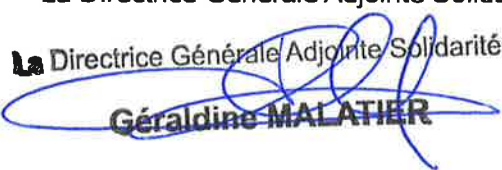
ARTICLE 2: Le présent arrêté est susceptible d'être contesté dans un délai d'un mois à compter de sa notification ou de sa publication auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de LYON (Cour administrative de Lyon – Palais des juridictions administratives - 184 rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 3).

ARTICLE 3 : La Directrice Générale Adjointe, le gérant du Foyer d'Accueil Médicalisé « La Passerelle » à ANTRAIGUES, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département de l'Ardèche.

Fait à Privas le **1 - OCT. 2019**

P/Le Président et par délégation
La Directrice Générale Adjointe Solidarités

La Directrice Générale Adjointe Solidarités,


Géraldine MALATIER

Reçu à la Préfecture le

Notifié le

Identifiant de télétransmission :

12.11.2019
19.11.2019.
171599.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

ARRÊTÉ n°2019-328

Portant modification d'une régie d'avances auprès de la Direction Territoriale d'Action Sociale du Sud-est

LE PRESIDENT,

- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
- VU** le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU** la délibération du Conseil Départemental du 17 juin 2019 autorisant le Président du Conseil Départemental à créer les régies départementales en application de l'article L3211-2 al. 8 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- VU** l'arrêté en date du 2 mars 1994 instituant une régie d'avance auprès de chaque Direction Territoriale d'Action Sociale, modifié par les arrêtés en date du 6 novembre 1995, 16 décembre 1998 et 27 décembre 2001, et par arrêté SGCDT 10/04 du 28 janvier 2010 modifiant le montant de l'avance ainsi que de l'arrêté SGCDT 13/04 modifiant la nature des dépenses à régler ;
- VU** l'avis conforme du Payeur Départemental en date du 19 novembre 2019 ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté SGCDT 13/04 relatif au motif de la régie est modifié comme suit :
La régie paie les dépenses relatives à des secours en matière d'aide sociale à l'enfance, de précarité sociale (bénéficiaire du RSA avec ou sans enfant) d'aide urgente au démarrage d'une action d'insertion (avant passage en Equipe Partenariale), et remet des titres de transport (billets sans contact chargés de trajets).

Elle verse des secours d'urgence dans le cadre du séisme du Teil du 11 novembre 2019 jusqu'au 31/12/2019.

Article 2 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de LYON (184 rue Du Guesclin 69433 LYON Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. A peine d'irrecevabilité, tout recours contentieux devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros prévue par l'article 1635 bis Q du code général des impôts.

Fait à Privas le 18 novembre 2019

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO

Reçu à la Préfecture le 20.11.2019

Affiché en l'Hôtel du département le 20.11.2019

Identifiant de télétransmission : 07-22070017-20190901-17205-AR

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Direction Générale des Services (DGS)
Finances, Appui et Conseil
Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

Véronique CLARET
BP 737
07000 PRIVAS
Tel : 04 75 66 71 58
Courriel : vclaret@ardeche.fr

DÉCISION n°2019-327

Portant réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 9 500 000 € auprès de la Banque Postale

LE PRÉSIDENT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3211-2 1 ;
- VU** la délégation du Conseil Départemental accordée au Président du Conseil Départemental par délibération en date du 10 juillet 2017 ;
- VU** l'offre de financement N°5 et les conditions générales version CG-LPB-2019-09 en date du 21 octobre 2019 ;

DECIDE

La souscription, auprès de La Banque Postale, d'un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Ce prêt comporte :

- a) Une phase de mobilisation
 - b) Une tranche obligatoire à taux fixe.
- **Score Gissler : 1A**
 - **Montant du contrat de prêt : 9 500 000,00 EUR**
 - **Durée du contrat de prêt : 20 ans et 4 mois**
 - **Objet du contrat de prêt : financer les investissements**

a) Phase de mobilisation revolving

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

- Durée : 3 mois, soit du 17/12/2019 au 17/03/2020
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant minimum de versement : 150 000,00 EUR

- Taux d'intérêt annuel : index EONIA post-fixé assorti d'une marge de +0,66 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- Echéance d'intérêts : périodicité mensuelle
- Remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé
Revolving : oui
Montant minimum du remboursement : 150 000,00 EUR

b) Tranche obligatoire à taux fixe du 17/03/2020 au 01/04/2040

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 17/03/2020 par arbitrage

automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

- Montant : 9 500 000,00 EUR
- Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.62 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

- Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt
- Commission de non-utilisation :
Pourcentage : 0,10 %

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Article 3 : Recours

La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclain – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

(Fait en deux exemplaires)

Certifié exécutoire,

Fait à Privas le 18 novembre 2019

Le Président,
Monsieur Laurent UGHETTO



Reçu à la Préfecture le 20.11.2019 AR 172184
Affiché en l'Hôtel du département le 20.11.2019

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DÉPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr